

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

NOTE D'INFORMATION SUR

**LA CEREMONIE INAUGURALE DE LA PREMIERE
ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET CULTUREL DE L'UNION AFRICAINE
(ECOSOCC)**

7-9 SEPTEMBRE 2008

DAR ES SALAAM, TANZANIE

I. Introduction

1. La Cérémonie inaugurale de la première assemblée générale du Conseil Economique Social et Culturel de l'Union Africaine (ECOSOCC) est prévue pour le 9 septembre 2008 à Dar es Salaam en Tanzanie. Cette cérémonie se tiendra en application de la décision EX.CL Déc. (XIII) de la Treizième Session Ordinaire du Conseil Exécutif ; décision, qui avait été, par la suite, adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La décision demande, entre autres « au Président de la Commission, en consultation avec le Président en exercice de l'Union, de fixer une date pour le lancement de l'Assemblée permanente de l'ECOSOCC, au plus tôt, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter ce processus»

2. La cérémonie inaugurale de la première Assemblée générale de l'ECOSOCC ainsi que la tenue de sa première session constituent une étape importante dans la mise en place de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine. Ce qui concourt à la réalisation des principaux objectifs de l'Union notamment établir un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société et assurer la participation des populations dans les affaires de l'Union.

3. Cet événement, de grande importance, établira les bases pour le développement institutionnel de l'ECOSOCC, organe de l'UA créée pour promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en oeuvre des politiques et programmes de l'Union. Cela offre également une opportunité à la première Assemblée générale de l'ECOSOCC d'élaborer son agenda et de fixer ses priorités tout en étant attentive à l'évolution hétérogène des situations sur le continent ainsi qu'à celle de l'Union Africaine en tant qu'Organisation continentale.

II. Participants

4. Compte tenu de l'importance que revêt cet événement, le Président de la République unie de Tanzanie et Président en exercice de l'Union africaine S.E. Monsieur Jakaya Mrisho Kikwete va honorer cette cérémonie de sa présence. Y prendra également part le Président de séance de l'Assemblée générale provisoire de l'ECOSOCC. Il est prévu que le Vice-président de la Commission de l'UA, M. Erastus Mwencha participe à la dite cérémonie.

5. Les participants suivants sont également attendus :

- a) Les représentants des organisations de la société civile (OSC) élus aux niveaux local, national, régional et continental :
 - i) Huit représentants continentaux des OSC,
 - ii) Deux représentants régionaux des OSC, respectivement pour les régions de l'Est, de l'Ouest et Australe et

- iii) Deux représentants nationaux des OSC pour les vingt trois (23) Etats membres de l'Union suivant : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Cote d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda et Zambie,
- b) Les six (6) membres désignés de l'Assemblée Générale de l'ECOSOCC,
- c) Dix (10) à quinze (15) observateurs venant du continent et de la Diaspora africaine.
- d) Trois (3) personnalités de la Diaspora africaine,
- e) Le Corps diplomatique accrédité auprès de la Tanzanie,
- f) Les médias basés en Tanzanie, dans la région et sur le continent,
- g) Les représentants des différents Départements de la Commission de l'UA.

III. Programme

1. Bien que la cérémonie inaugurale soit prévue pour le 9 septembre 2008, le programme effectif débutera le 7 septembre 2008. Avant la cérémonie, une brève séance de préparation sera organisée à l'intention des nouveaux membres l'Assemblée générale de l'ECOSOCC avant leur entrée en fonction. Cette séance examinera, entre autres questions, aussi bien les objectifs et les fonctions de l'ECOSOCC que sa structure interne et sa place au sein de l'architecture institutionnelle de l'UA.

IV. Résultats Escomptés

2. Les résultats escomptés sont les suivants :
 - a) Le lancement de l'ECOSOCC aura eu lieu mettant ainsi en application la décision DEC. EX. CL 422 (XII) du Conseil exécutif de l'UA.
 - b) Une séance de préparation à l'intention des nouveaux membres l'Assemblée générale de l'ECOSOCC aura été organisée.
 - c) Les élections du Président de séance et des membres du Comité de vérification des pouvoirs auront eu lieu.
 - d) Les premières sessions de l'Assemblée générale et du Comité de vérification des pouvoirs de l'ECOSOCC se seraient tenues.
 - e) L'ECOSOCC serait mieux connu du public et les médias auront assuré la couverture de l'événement..

Direction des Citoyens africains et de la Diaspora (CIDO)
Commission de l'Union africaine
Addis Abéba, Ethiopie
Août 2008.